

Compte-rendu du Conseil d'Administration plénier du 4 novembre 2013

par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche.

Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont : Florence Alazard et Marc Desmet.

1. Approbation du compte rendu du CA du 13 septembre

Approuvé à l'unanimité.

2. Questions diverses

Le Président commence par présenter une expérimentation concernant les formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Il rappelle que la loi dite Fioraso permet cette expérimentation qui vise à remodeler la PACES, dont il souligne à quel point elle est un gâchis. L'idée serait de faire passer un premier concours après un S1 raccourci à 8 semaines de cours pour sélectionner 2,5 fois le numerus clausus (2,5 fois 400 à l'université de Tours). Ceux qui seraient au-delà iraient en année « créditante » biologie-santé, avec possibilité de revenir en PACES par la suite. Pour la Licence biologie, si les étudiants font des modules « santé » et s'ils ont fait un stage et s'ils ont obtenu mention TB en L2 et mention B en L3, ils pourront entrer en 2ème année de médecine, après un entretien : cette possibilité représenterait 15 % du numerus clausus. L'idée est donc à la fois de soulager la PACES et de permettre à des étudiants de devenir médecin, sans passer par le concours de fin de 1^{ère} année.

Les élus EàT interrogent sur la nécessité de placer le curseur de la réorientation à 8 semaines : c'est un peu tôt et certains étudiants pourraient avoir besoin de davantage de temps. Daniel Alison répond qu'au contraire, il faut placer ce concours le plus tôt possible, car de toutes façons les résultats sont les mêmes. **Les élus EàT** trouvent intéressante l'idée de proposer une entrée dans les études de médecine après la PACES, mais ils se demandent si, déjà aujourd'hui, il existe un vivier conséquent d'étudiants de Licence de biologie obtenant leurs années avec des mentions TB ou B, autrement dit s'il y aura un public concerné par ce dispositif. Le Président et le directeur de l'UFR ST répondent positivement. **Les élus EàT** posent aussi la question des moyens, mais le Président répond que l'année « créditante » sera de toutes façons prise en charge par l'UFR de médecine.

3. Budget rectificatif 2

La conduite budgétaire est dorénavant plus rigoureuse et la situation financière s'améliore sur le fond de roulement. La section de fonctionnement reste insuffisamment maîtrisée car le résultat de l'exercice reste déficitaire (- 410 k€) et hors impact de la régularisation de la TVA, l'autofinancement est très faible (238 k€).

Approuvé, avec une abstention (**élu EàT**).

4. Répartition des masses budgétaires 2014

Il s'agit de la mise en œuvre de la lettre de cadrage budgétaire sur laquelle s'était prononcée le dernier CA. Alain Roncin la présente. Il rappelle : la DGF (crédit d'État : 152 M) à l'identique (elle représente 96 % des recettes), la réserve de précaution à prévoir, tout comme l'effort au titre du redressement des comptes publics (700 000), réduction des budgets de services centraux de 10 %, des dépenses d'enseignement de 2 %, etc.

Les recettes : 157 861 944 € (+ 746 533 €).

La masse salariale représente 87,72 % des dépenses (137 M). Or la masse salariale allouée par l'État n'est pas suffisante pour couvrir ces dépenses.

Conclusion : grande difficulté à dégager des moyens, autofinancement insuffisant.

J. Casas : est-ce vrai qu'on dépense 2 fois plus en heures complémentaires qu'en recherche ? Oui, répond A. Roncin, mais il faudrait compter la masse salariale dans la recherche et le fait que cette activité bénéficie de contrats spécifiques.

Les élus EàT interviennent pour rappeler que cette répartition budgétaire met en œuvre la lettre de cadrage budgétaire contre laquelle ils avaient voté la dernière fois. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ils s'opposent de nouveau, et pour les mêmes raisons, à cette manifestation de l'austérité budgétaire. Ils soulignent aussi à quel point cette austérité a des conséquences concrètes et bien réelles : ainsi, la réduction des charges d'enseignement ne se traduit pas seulement par la transformation de CM en TD, mais aussi par la suppression d'heures complémentaires (900h en ASH, 1 200 en ST) qui auront nécessairement des conséquences sur les formations. Loïc Vaillant conteste qu'il s'agit d'une dégradation du cadre étudiant.

Vote : 3 contre (les **élus EàT** et FSU).

5. Communautés d'universités et IDEX

Le Président rappelle comment la loi Fioraso prévoit l'organisation des nouvelles communautés d'universités.

Le nouvel appel d'offre IDEX ne doit pas favoriser les sites des grandes métropoles.

Les Régions ont toutes clairement exprimé leur souhait de pouvoir s'appuyer sur des CU de régions. À Tours, le rapprochement s'est fait avec Orléans, sur la base de la complémentarité. Mais il existe aussi des liens préférentiels avec Poitiers. Il y a deux niveaux différents : le niveau régional qui a sa pertinence et un niveau inter-régional. Loïc Vaillant souhaite donc à la fois que se construise une CU entre Tours et Orléans, mais qu'un projet de type IDEX réunissent plus largement, à un niveau inter-régional donc, d'autres universités (Poitiers, Limoges, mais la liste n'est pas exhaustive) autour d'une projet commun.

Les **élus EàT** soulignent que, pour se prémunir du risque d'un pilotage trop fort de l'enseignement supérieur et de la recherche par la Région, la construction de liens avec les universités d'autres régions s'impose. Toutefois, l'organisation sous forme de CU Orléans-Tours et IDEX plus large pourra poser des problèmes en favorisant un paysage de l'enseignement supérieur à deux vitesses.

Trouvant le CA atone sur cette question, le président demande un vote sur le point suivant : le CA mandate Jérôme Casas comme chargé de mission pour examiner la possibilité de construire un IDEX inter-régional.

Vote : 1 abstention (**élu EàT**).

Le Président évoque rapidement la question des effectifs : stabilité à 24 000 étudiants, avec une nette augmentation (entre + 2 et + 7 %) en première année.

6. Compte-rendu du CEVU

Vie étudiante : promotion de la sécurité routière.

Ouverture de plusieurs licences pro, présentation du groupe de travail sur l'évaluation des enseignements.

7. Compte-rendu du CS

Présentation d'une nouvelle équipe « Éducation, éthique, santé », IDEX, appel à projet région, contrat de plan 2015-2020, appel à projet colloques 2014.